



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2014

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 Mai 2014

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 29

Nombre de conseillers votants : 33

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un mai à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **M. GATARD**, Maire.

Etaient présents :

M. GATARD Christian, Mme LAUNAY Michèle, M. VALLEE Didier, Mme MONMARCHE-VOISINE Agnès, M. GUILLARD Jean-François, Mme RIOLET Murielle, Mme LABRANDE Nicole, M. GADRAT Antoine, M. SCAVINER Yves, Mme DUGUET Véronique, M. BERTRAND Louis, Mme HALLARD Claudie, M. BARON Philippe, M. SARR Abdoulaye, Mme CHAMPIGNY Sylvaine, Mme KOSTRZEWA Florence, Mme COULON Nathalie, M. GENTILHOMME Jacques, Mme LEREBOURG Delphine, M. COUILLANDEAU Jean-Michel, Mme ENCRINE Eloïse, M. RUSSEAU Guy, M. DOMISE Gérard, Mme GRAMMONT Christine, M. BORDAS Laurent, Mme GAULTIER-BRAULT Geneviève, Mme DANINOS Sandrine, Mme CHAMPIGNY Marie-Martine, M. JOUAN Xavier.

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. JOSELON Jacques	à Mme COULON Nathalie
Mme DAUMAIN Marie-Agnès,	à Mme LAUNAY Michèle
M. MALOUET Stéphane,	à Mme DANINOS Sandrine
M. HUMMEL Jean-François	à M. JOUAN Xavier

Mme HALLARD Claudie est élue secrétaire de séance.



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 Mars 2014

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée l'approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 Mars 2014.

VOTÉ A L'UNANIMITÉ

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 Avril 2014

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée l'approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 Avril 2014.

VOTÉ A L'UNANIMITÉ

1 – Commission communale des impôts directs – Présentation d'une liste de 16 commissaires titulaires et 16 suppléants

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la liste des commissaires n'est pas complète. De ce fait, il propose de reporter ce point au conseil municipal du mois de Juillet.

VOTÉ A L'UNANIMITÉ

FINANCES

2 – Admissions en non-valeur

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une demande de Madame LIMET, receveur municipal, relative à l'admission en non-valeur et par suite la décharge de son compte de gestion des sommes impayées.

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement du fait soit de poursuites exercées sans résultat soit de l'impossibilité d'en exercer utilement du fait de l'insolvabilité, la faillite, la disparition ou l'indigence des débiteurs,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 13 mai 2014, il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les sommes présentées en séance dont le montant total s'élève à **2 568,09 €**.

VOTÉ A L'UNANIMITÉ

3 – Participation financière de la commune aux échanges linguistiques du collège Jean-Philippe RAMEAU

Madame MONMARCHE-VOISINE Adjointe au Maire déléguée à l'Education et à la Jeunesse, informe l'Assemblée que, chaque année, le collège Jean-Philippe Rameau organise des voyages linguistiques en Allemagne, en Angleterre et en Espagne.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge 10 % de la participation demandée pour chaque élève chambraisien.

Pour l'année scolaire 2013/2014, les séjours s'élèvent à :

DESTINATION	Période	Coût / élève	Nombre d'élèves	Participation Mairie 10%	Coût Total
Allemagne	Du 12 au 22 novembre 2013	265,00 €	12	26,50 €	318.00 €
Angleterre	Du 14 au 22 mars 2014	263,00 €	17	26,30 €	447.10 €
Espagne	Du 16 au 21 mars 2014	285,00 €	28	28,50 €	798.00 €
				TOTAL	1 563.10 €

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 13 mai 2014, il est demandé au Conseil Municipal de :

- valider la participation de la commune à hauteur de 10 % ;
- préciser que la participation municipale sera versée aux familles domiciliées à Chambray-lès-Tours au regard de la liste nominative que le collège Jean-Philippe Rameau adressera au service des finances.

VOTÉ A L'UNANIMITÉ

4 – Tarifs des camps d'été 2014

Madame MONMARCHÉ-VOISINE Adjointe au Maire déléguée à l'Education et à la Jeunesse, informe l'Assemblée que deux séjours sont organisés cet été au camping L'Anse du Lac en Aveyron (12) comme suit :

- un séjour de 7 jours pour 24 enfants de 10-13 ans du 15 au 21 juillet 2014 ;
- un séjour de 12 jours pour 24 jeunes de 14-17 ans du 21 juillet au vendredi 1^{er} août 2014.

Le séjour est essentiellement basé sur des jeux et des activités nautiques. (Hébergement en tentes marabouts et pension complète). Les jeunes seront accompagnés de 4 animateurs : une Directrice, deux animateurs en stage pratique BAFD et un stagiaire BAFA surveillant de baignade.

Le coût total des deux séjours est estimé à 26 701,60 €. Le séjour des pré-ados s'élève à 445,61 €/enfant et le séjour ados à 666,95 €/enfant.

Il est proposé de retenir le principe de 50 % de prise en charge par la commune et de laisser à la charge de la famille une participation de 50 % sur le prix du séjour.

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 13 mai 2014, il est proposé aux membres du Conseil municipal de valider les tarifs ci-dessous :

SEJOUR DU 15 AU 21 JUILLET 2014 (7 jours et 6 nuits)	Famille habitant Chambray	Famille Hors Commune + 20 %
Tarif pour le 1 ^{er} enfant	222.00 €	266.40 €
Déduction de 25% pour le 2d enfant inscrit	166.50 €	199.80 €
Déduction de 50% à partir du 3 ^{ème} enfant inscrit	111.00 €	133.20 €

SEJOUR DU 21 JUILLET AU VENDREDI 1^{er} AOÛT 2014 (12 jours et 11 nuits)	Famille habitant Chambray	Famille Hors Commune + 20 %
Tarif pour le 1 ^{er} enfant	333.00 €	399.60 €
Déduction de 25% pour le 2d enfant inscrit	249.75 €	299.70 €
Déduction de 50% à partir du 3 ^{ème} enfant inscrit	166.50 €	199.80 €

Les familles dont le Quotient Familial est inférieur ou égal à 770 € peuvent bénéficier du dispositif **AVE** (Aide aux Vacances Enfants) de la CAF. La déduction de l'aide est faite automatiquement sur la facture établie par le service des finances. Celle-ci est adressée à la CAF pour le remboursement correspondant aux aides déduites aux familles. Les familles ont la possibilité de payer en trois fois. Les chèques vacances sont acceptés.

VOTÉ A L'UNANIMITÉ

5 – Révision des tarifs municipaux pour l'année scolaire 2014/2015

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de reconduire, pour l'année scolaire 2014/2015 les tarifs municipaux suivants :

- T2 : Spectacles
- T3 : Piscine - activités aquatiques
- T8 : Ecole de Musique
- T9 : Enfance et Jeunesse

Vu l'avis favorable de la commission des Finances en date du 13 mai 2014, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs tels que présentés en séance.

VOTÉ A L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

6 – Création d'emplois saisonniers

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de créer des emplois saisonniers durant la période de congés annuels et de forte activité pour certains services. Il est proposé la création des postes suivants :

Services	Postes	Rémunération
service « Espaces verts »	4 postes d'adjoints techniques de 2 ^{ème} classe : 1 pour le mois de juillet 3 pour le mois d'août	IB : 330 – IM : 316
services administratifs à la population (Etat-Civil et Accueil)	1 poste d'adjoint administratif de 2 ^{ème} classe : du 1 ^{er} au 31 août 2014	IB : 330 – IM : 316
Pôle Jeunesse pour le Centre de Loisirs (A.L.S.H. Mini- séjours et séjours)	35 postes d'animateurs pour la période du 1 ^{er} juillet au 31 août 2014	IB : 334 – IM : 317 pour les titulaires et stagiaires du BAFA, IB : 330 – IM : 316 pour les non titulaires du BAFA IB : 336 – IM : 318 pour les animateurs ayant des fonctions d'adjoint de direction

VOTÉ A L'UNANIMITÉ

7 – Transformation de postes dans le cadre des avancements de grade

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les conditions d'avancements de grade définies par les règles statutaires et la réussite à des examens professionnels, permettent à certains agents de bénéficier d'un avancement de grade. Ces avancements de grade tiennent compte des ratios promus-promouvables proposés au conseil municipal du 26 mai 2010.

Afin de permettre leur nomination, il est proposé à l'Assemblée d'approuver la transformation des postes suivants à compter du 1^{er} juillet 2014 :

Grade au tableau des effectifs au 30 juin 2014	Modification à apporter au 1 ^{er} juillet 2014
2 Rédacteurs principaux de 2 ^{ème} classe	2 Rédacteurs principaux de 1 ^{ère} classe
1 Rédacteur territorial	1 Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe

VOTÉ A L'UNANIMITÉ

8 – Transformation de poste - intégration directe d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe en un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe

Compte-tenu de la demande d'intégration directe d'un agent du grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet au grade d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps complet, il est proposé au Conseil Municipal de transformer le poste à compter du 1^{er} juillet 2014, et par conséquent de modifier comme suit le tableau des emplois :

Grade au tableau des effectifs au 30 juin 2014	Modification à apporter au 1^{er} juillet 2014
1 adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1 adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe

VOTÉ A L'UNANIMITÉ

9 – Paiement, à titre exceptionnel, des jours de Compte Epargne Temps

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un agent de la Direction de l'Aménagement du Territoire est parti en détachement auprès du Ministère de l'Intérieur depuis le 1^{er} mars 2014.

Cet agent disposait d'un compte épargne temps représentant 60 jours (nombre de jours maximum). Il a pu poser 44 jours avant la date effective de son départ mais il lui en reste 16.

A titre exceptionnel, il est proposé que les 16 jours restants soient indemnisés de la manière suivante :

- Agent de catégorie C et assimilé : 65 € brut par jour soit 1 040 € au total.

VOTÉ A L'UNANIMITÉ

CULTURE

10 – Prix littéraires Gabrielle d'Estrées, Jackie Bouquin, Croqu'livres et salon Chamb'arts

Monsieur SCAVINER, Adjoint au Maire délégué à la Culture, aux Sports et à la Vie Associative informe l'Assemblée que, pour l'année 2014, les Prix Littéraires Gabrielle d'Estrées, Jackie Bouquin et Croqu'livres, ainsi que le salon Chamb'arts donnent lieu à l'attribution des récompenses suivantes :

- le Prix Littéraire Gabrielle d'Estrées : 900 € pour le lauréat
- le Prix Littéraire Jackie Bouquin : 800 € pour le lauréat
- le Prix Littéraire Croqu'livres : 500 € pour chacun des deux lauréats
- le Salon Chamb'arts : 300 € pour le lauréat du prix du Jury

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune au chapitre 011 - article 6233.

Vu l'avis favorable de la commission « Culture, Sport, Jumelage, Vie associative et Démocratie locale » en date du 24 avril 2014, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le montant des récompenses tels que définis ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au virement de ces sommes.

VOTÉ A L'UNANIMITÉ

11 – Autorisation de déclassement d'ouvrages de la Médiathèque

Monsieur SCAVINER, Adjoint au Maire délégué à la Culture, aux Sports et à la Vie Associative, précise à l'Assemblée qu'afin de favoriser une mise en valeur des ouvrages de la médiathèque et de réguler les collections obsolètes, il serait nécessaire de retirer du fonds certains ouvrages usagés ou obsolètes ;

Ces ouvrages, dont la liste est consultable à la médiathèque et au secrétariat général, seront rayés des livres d'inventaire, puis donnés à des associations ou pilonnés, c'est-à-dire détruits et recyclés.

Certains ouvrages appartenant au répertoire classique seront remplacés par des éditions plus récentes.

Considérant que la procédure d'élimination ou « désherbage » d'ouvrages communaux nécessite une autorisation municipale.

Vu l'avis favorable de la Commission « Culture, Sport, Jumelage, Vie associative et Démocratie locale » en date du jeudi 24 avril 2014, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'élimination de certains ouvrages et le don aux associations qui en feront la demande.

VOTÉ A L'UNANIMITÉ

SPORTS

12- Convention de partenariat avec le Chambray Touraine Handball

Monsieur SCAVINER, Adjoint au Maire délégué à la Culture, aux Sports et à la Vie Associative, expose à l'assemblée la nouvelle convention concernant les liens entre le CTHB (Chambray-Touraine-Handball) et la Ville.

Cette Convention est signée pour une durée de 3 ans.

Vu l'avis de la commission « Culture, Sport, Jumelages, Vie associative et Démocratie locale » du 15 mai 2014, il est proposé au Conseil Municipal de valider la convention avec le Chambray Touraine Handball telle que présentée en séance et d'autoriser M. le Maire à la signer.

VOTÉ A L'UNANIMITÉ

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

13 – Révision quinquennale du contrat d'affermage du service public de distribution d'eau potable – Avenant n°1

Monsieur VALLEE Adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme et au développement économique, rappelle à l'assemblée qu'un contrat de Délégation du Service Public est conclu pour une durée de 12 ans du 1/07/2006 ou 30/06/2018.

Il est prévu une révision quinquennale dont l'objet est la réalisation d'un audit du service rendu par le délégataire. Les conclusions de cet audit montrent qu'aucune modification de l'équilibre contractuel n'est à introduire, cependant il s'avère nécessaire de procéder à une mise à jour des règlements, indices et volumes consommés.

Par ailleurs, l'avenant lié à cette révision prend en compte l'achat d'eau à la ville de Tours. En effet, la commune de Chambray-lès-Tours a décidé par délibération du 23/05/2013 d'acheter à la ville de Tours 250 000 m³/an, permettant ainsi une diminution du prélèvement d'eau dans la nappe du cénomaniens de plus de 25 %.

Suite aux échanges avec le délégataire SEG/VEOLIA, il a été rédigé l'avenant n°1 reprenant les grandes modifications du contrat suivantes :

- Le programme de renouvellement, joint à la présente, est actualisé et conforme à celui défini dans le contrat initial ;
- La rémunération du fermier fait l'objet d'une actualisation aux valeurs connues au 1^{er} décembre 2013. Les montants sont fixés à 11,30 € HT/an pour la part fixe et à 0,3716 € HT/m³ pour la part proportionnelle
- L'évolution de la rémunération du fermier à partir de la mise en service de l'achat d'eau à la ville de Tours. Le montant de la part proportionnelle est fixé à 0,4355€ HT/m³ ;
- L'intégration du principe d'adaptation de la rémunération selon les volumes consommés ;

- La formule d'actualisation annuelle de la rémunération du fermier est mise à jour avec une référence au 1^{er} décembre 2013 ;
- Les conditions de révision de la rémunération du fermier sont actualisées pour le volume consommé (760 000 m³) et le nombre d'abonnés (4 591) ;
- Le règlement de service, joint à la présente, est mis à jour et actualisé.

L'ensemble de ces éléments entraîne une augmentation globale du prix de l'eau de 0,09 € HT/m³.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le projet d'avenant n°1 du contrat de DSP avec la SEG/VEOLIA tel que présenté en séance, et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

VOTÉ PAR 30 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (M. HUMMEL, Mme CHAMPIGNY M-M et M. JOUAN)

URBANISME

14 – Convention FISAC d'agglomération – Signalétique des pôles commerciaux et des places de marchés – avenant n°1

Monsieur VALLEE Adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme et au développement économique, rappelle que, dans le cadre de la 3^{ème} tranche du dispositif FISAC d'agglomération, une convention a été signée le 24 juin 2013 avec la Communauté d'agglomération de Tour(s)plus pour la mise en place d'une signalétique spécifique pour les pôles commerciaux de proximité et les places de marché.

Rappel du plan de financement prévisionnel :

Financeurs	Montants HT
Tour(s)plus (50%)	3 550 €
Chambray-Lès-Tours (20%)	1 420 €
FISAC (30%)	2 130 €
TOTAL	7 100 €

Aujourd'hui, il a été installé deux totems sur les pôles commerciaux des Perriers et de la Plaine, ainsi qu'un dispositif sous la forme d'un mât dans le Centre-bourg côté avenue des Platanes. De plus, une pré-signalisation depuis la Route de Bordeaux a été posée, en venant de Tours, afin de mieux signaler le centre commercial des Perriers.

Le montant de l'enveloppe ainsi utilisé s'élève à 4 772 € HT.

La convention prévoit aussi la pose d'un deuxième panneau de pré-signalisation du centre commercial des Perriers à l'entrée de l'avenue du Bois Lopin, destinée à remplacer le vieux panneau existant, ainsi que l'installation d'un totem sur le site de la Porte des Arts.

Le panneau de pré-signalisation prévu n'existe qu'en dimension maximum de 1,21m x 1m, ce qui s'avère petit au regard du vieux panneau actuellement en place.

Il est donc proposé d'installer un plus grand totem (4mx1,20 m), avec le même contenu que les totems déjà implantés sur les centres commerciaux des Perriers et de la Plaine (logo Chambray-lès-Tours et Tour(s)plus, écriture et fond en gris taupe), en ajoutant une flèche pour indiquer « tout droit ». Son prix s'élève à 2 516 € HT.

La pose du totem sur le site de la Porte des Arts reste intégrée à la convention même si son installation est reportée. Son prix s'élève à 1 420 € HT.

Equipements concernés	Montants réalisé HT
Totem La Plaine	1 420,00 €
Totem Les Perriers	1 420,00 €
Mât Centre-Ville	1 384,00 €
Panneau directionnel route de Bordeaux	548,00 €
Total réalisé	4 772,00 € HT
Panneau directionnel avenue du Bois Lopin	2 516,00 €
Totem La Porte des Arts	1 420,00 €
Total restant à réaliser	3 936,00 € HT
Divers, Imprévus (5%)	435,40 €
Total global	9 143,40 € HT
Arrondi à	9 200,00 € HT

Il est proposé un avenant n°1 à la convention signée le 24 juin 2013, afin de modifier en conséquence les montants et les participations financières entre la Communauté d'agglomération de Tour(s)plus et la Ville.

Plan de financement prévisionnel modifié :

Financeurs	Convention initiale	Avenant n°1
	Montants HT	Montants HT
Tour(s)plus (50%)	3 550 €	4 600 €
Chambray-Lès-Tours (20%)	1 420 €	1 840 €
FISAC (30%)	2 130 €	2 760 €
TOTAL	7 100 €	9 200 €

La TVA est la charge de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus.

La Communauté d'agglomération assure l'acquisition des matériels de signalétique, livrés ensuite aux communes. La Commune réalise ou fait réaliser la pose des matériels et en assure ensuite l'entretien.

Vu l'avis favorable de la commission « Urbanisme, Développement économique et Logement » en date du 6 Mai 2014, il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider les modifications proposées, à savoir l'installer un totem de 4m de haut et 1,20 m de large au lieu et place du panneau directionnel initialement prévu ;
- de se prononcer sur l'avenant n°1 modifiant l'enveloppe financière prévisionnelle ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention avec la Communauté d'Agglomération de Tour(s)plus ;
- de prélever les crédits nécessaires sur le budget de l'exercice en cours.

VOTÉ A L'UNANIMITÉ

Clôture de la séance à 21 h 25

Fait à Chambray-lès-Tours, le 22 Mai 2014.

Affiché le 23 Mai 2014.

Le Maire,

C. GATARD